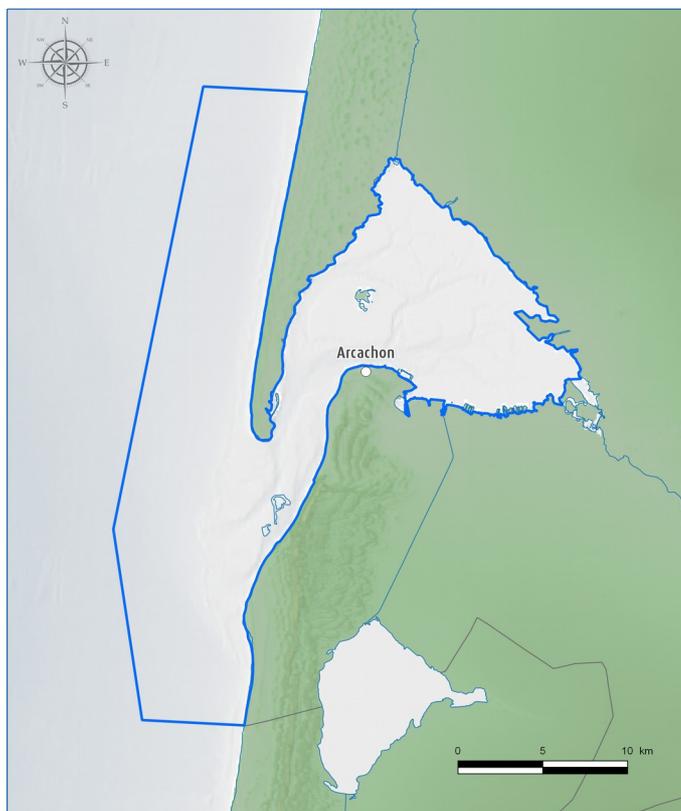


Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Vocation

Connaissance et protection du milieu marin ;
développement durable des activités maritimes



Présentation du territoire

Les parcs naturels marins sont des aires marines protégées dont les missions, définies par le code de l'environnement, sont de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin. Ils sont créés par décret ministériel précisant les orientations de gestion le périmètre et la composition du conseil de gestion.

Créé en juin 2014, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, d'une superficie de 435 km², est le 6ème des 9 parcs naturels marins français. Son plan de gestion a été validé par le Conseil de gestion en mai 2017 et approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité en septembre 2017, après un an et demi d'élaboration dans une dynamique de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce document identifie des objectifs ambitieux pour les 15 prochaines années sur un grand nombre de sujets relatifs aux richesses naturelles, aux richesses culturelles, aux activités maritimes ou encore à la sensibilisation des usagers.

Le décret de création du parc naturel marin fixe 7 orientations de gestion :

1. Améliorer la connaissance de la dynamique du bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre les écosystèmes ;
2. Préserver et restaurer la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'attractivité du bassin et de son ouvert pour les oiseaux ;
3. Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes, par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages ;
4. Promouvoir et accompagner les filières professionnelles, notamment de la pêche et de la conchyliculture, pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels ;

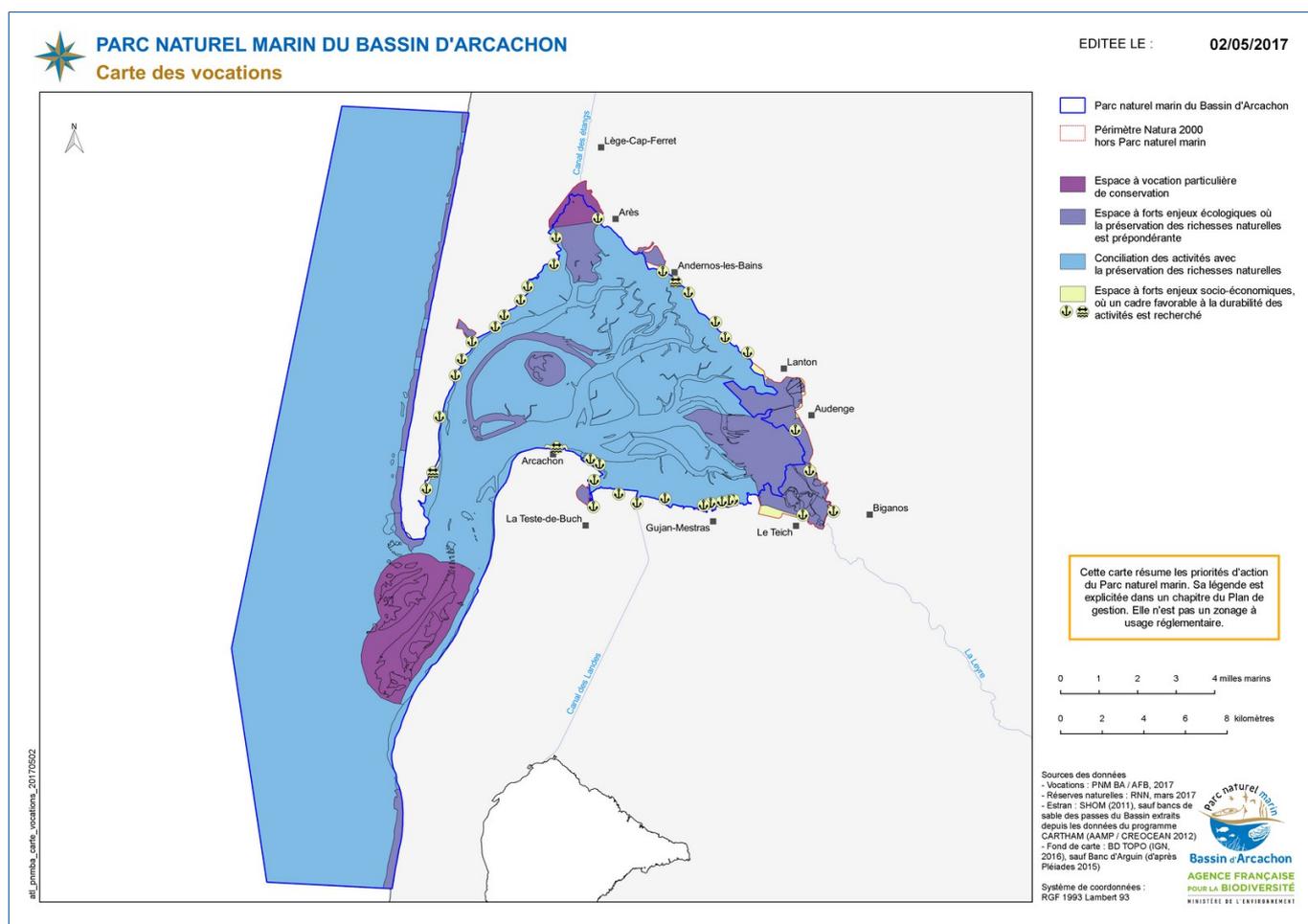
5. Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique ;
6. Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement ;
7. Responsabiliser l'ensemble de la population en la sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour sa qualité de vie.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est également l'opérateur des sites Natura 2000 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » et « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin », compris à plus de 90% dans le périmètre du Parc naturel marin.

Cartographie | Vocations du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon



Le plan de gestion du Parc naturel marin est validé par son conseil de gestion et approuvé par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité. Ce document identifie les objectifs stratégiques du territoire permettant la mise en œuvre des orientations de gestion pour une période de 15 ans.



En savoir plus

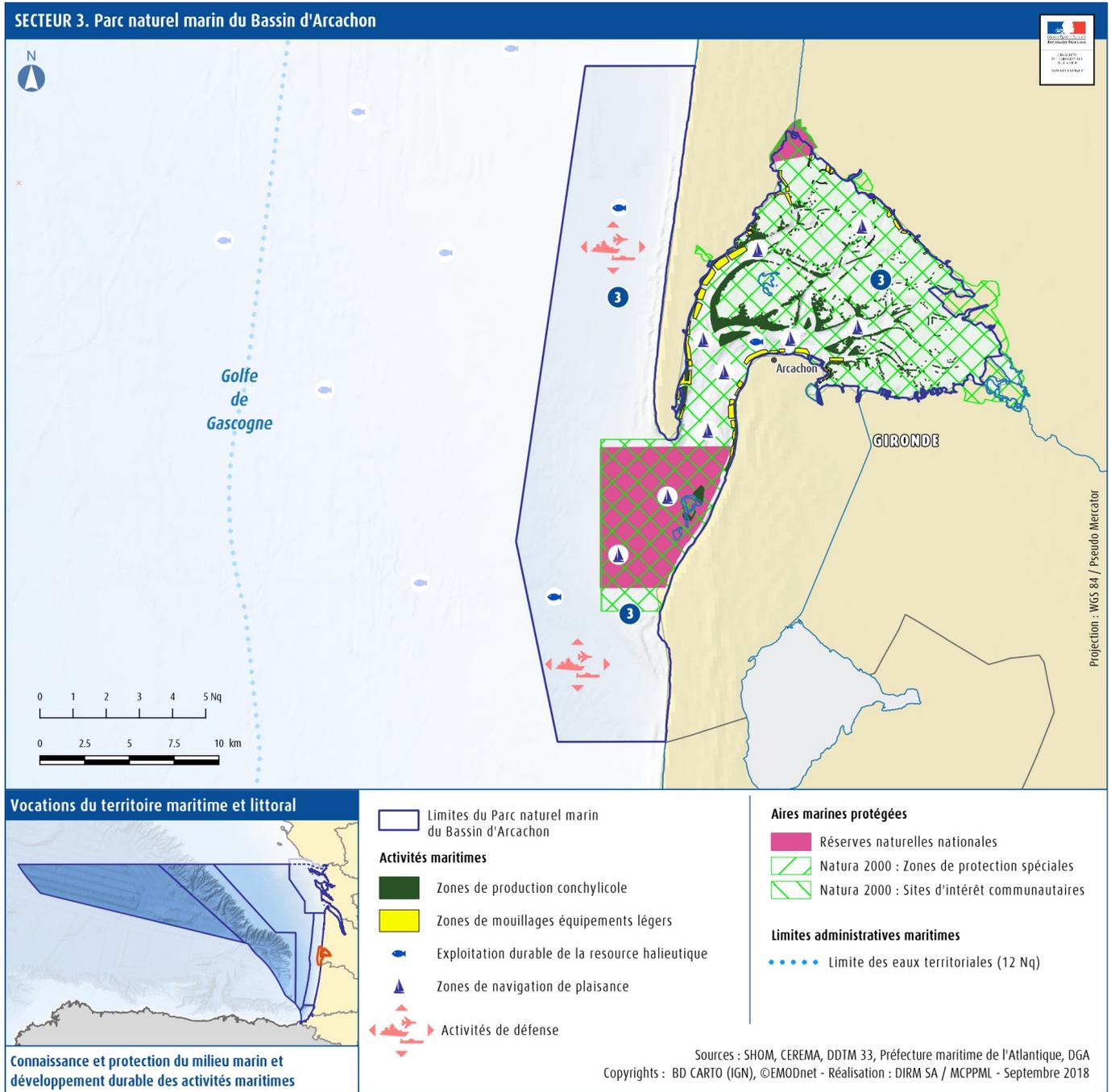
[Plan de gestion du parc naturel marin du Bassin d'Arcachon](#)

■ Les activités en présence

L'activité sur le bassin d'Arcachon est rythmée par les saisons, notamment autour de la pêche professionnelle, l'ostréiculture et les loisirs nautiques. La fréquentation nautique de plaisance se concentre sur la période estivale, tandis que la pêche et l'ostréiculture s'exercent toute l'année en s'adaptant au cycle de vie des espèces.

De part la fréquentation touristique et la concentration des activités sur le littoral, la lagune et son ouvert, ce secteur est soumis à une forte pression. Le territoire est également concerné par les aléas naturels (notamment submersion et érosion marine) qui génèrent des risques littoraux importants.

Cartographie | Activités humaines, environnement et patrimoine



■ Les spécificités écologiques identifiées

Le Bassin d’Arcachon est une enclave dans la côte sableuse rectiligne de l’Aquitaine. Cette lagune côtière favorise le développement d’habitats particuliers dans des conditions hydrodynamiques variées, plutôt abritées dans le bassin et exposées dans l’ouvert.

Le Bassin d’Arcachon abrite des zostères marines et des zostères naines, ces dernières constituant le plus grand herbier européen pour cette espèce. Cependant, la surface de ces herbiers a fortement régressé depuis une dizaine d’années, probablement initialement en lien avec les canicules de 2003 et 2006 et la contamination des eaux, puis dans un second temps avec une augmentation de la turbidité et des courants s’appliquant sur le fond découlant de cette régression initiale.

Les habitats nombreux et variés abritent une faune diversifiée (notamment annélides, bivalves, crustacés). Ce réseau trophique localement exceptionnel, couplé à la situation géographique particulière, fait du Bassin un site très attractif pour les oiseaux migrateurs et hivernants. À la belle saison quand les températures augmentent, la diversité d’habitats du bassin attire une diversité de poissons marins et amphihalins (anguilles notamment).

1. Enjeux écologiques présents dans le secteur étudié

Catégorie d'enjeux écologiques		Qualification			
		MAJEUR	FORT	MOYEN	FAIBLE
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrologiques particulières :				
	Upwellings côtiers à l'ouvert				
	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux :				
	Bassin d'Arcachon				
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Habitats biogéniques :	Herbiers de zostère naine			
		Herbiers de zostère marine, hermelles			
		prés salés atlantiques			
	Habitats sédimentaires :	Sédiments intertidaux			
Zones fonctionnelles halieutiques	Frayères :	raie brunette, seiche, chinchard			
	Nourriceries :	rouget barbet, anguille, griset, barbue, sprat, raie brunette, sars, seiche, chinchard commun, maquereau, bar, sole, dorade royale			
	Invertébrés benthiques :	palourdes			
	Amphihalins :	anguille			
		lamproies			
	Elasmobranches :	raie pastenague et raie méele, autres élasmobranches (historiquement important)			
Zones fonctionnelles avifaune	Nidification de limicoles et zones d'alimentations :	huitrier pie			
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation :	Sterne caugek			
		goéland leucophée			
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau :	bernache à ventre sombre, bécasseau variable, grand gravelot, spatule blanche, canard souchet, barge à queue noire			
Mammifères marins	Zone de densité maximale de marsouin commun :	Marsouin commun			
Classification de l'enjeu non caractérisé à ce stade	Autres cétacés :	groupe de grands dauphins historiquement présent	Non caractérisée à ce stade		

2. Interactions entre activités et le milieu marin

Le tableau synthétique présenté ci-dessous est issu des travaux présentés par les pilotes scientifiques pour chacun des descripteurs du milieu marin. Les contributions significatives de l'activité à la pression sont distinguées des contributions mineures par la codification suivante : contribution majeure/contribution mineure.

Activités	Pressions
Agriculture	<p>Pressions physiques : apports de déchets</p> <p>Pressions chimiques : apports de nutriments, <u>apports de substances dangereuses</u>, apports de matière organique</p>
Aquaculture	<p>Pressions physiques : pertes et perturbation physique des fonds marins, <u>apports de déchets</u>, modification des conditions hydrographiques</p> <p>Pressions chimiques : apports de substances dangereuses</p> <p>Pressions biologiques : <u>introduction ou propagation d'espèces non indigènes</u>, perturbation des espèces</p>
Pêche de loisir	<p>Pressions physiques : perturbation physique des fonds marins, apports de déchets,</p> <p>Pressions biologiques : perturbation des espèces, <u>introduction ou propagation d'espèces non indigènes</u>, <u>prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces</u></p>
Pêche professionnelle	<p>Pressions physiques : <u>perturbation physique des fonds marins</u>, modification des conditions hydrographiques, <u>apports de déchets</u></p> <p>Pressions biologiques : perturbation des espèces, <u>introduction ou propagation d'espèces non indigènes</u>, <u>prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces</u></p>
Tourisme et loisirs	<p>Pressions physiques : perturbation physique des fonds marins, <u>apports de déchets</u>, modification des conditions hydrographiques</p> <p>Pressions chimiques : apports de substances dangereuses</p> <p>Pressions biologiques : apports de sons anthropiques, perturbation des espèces, introduction d'agents pathogènes microbiens, <u>introduction ou propagation d'espèces non indigènes</u></p>
Transports maritimes et ports	<p>Pressions physiques : <u>pertes et perturbations physiques des fonds marins</u>, modifications des conditions hydrographiques, <u>apports de déchets</u></p> <p>Pressions chimiques : <u>apports de substances dangereuses</u>, apports de nutriments</p> <p>Pressions biologiques : perturbation des espèces, <u>apport de sons anthropiques</u>, <u>introduction ou propagation des espèces non indigènes</u>, <u>prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces</u></p>
Travaux maritimes	<p>Pressions physiques : <u>perte</u> et perturbations <u>physiques des fonds marins</u>, apports de déchets, modification des conditions hydrographiques</p> <p>Pressions chimiques : <u>apports de substances dangereuses</u></p> <p>Pressions biologiques : apports de sons anthropiques, <u>perturbation des espèces</u>, introduction ou propagation des espèces non indigènes</p>

3. Perspectives d'évolution des activités

Activités	Tendances
Agriculture	Secteur dépendant de la conjoncture nationale et internationale
Aquaculture	Secteur en monoculture (risques zoonosantaires) soumis aux incidences de la qualité de l'eau des bassins versants (hausse de population et qualité sanitaire)
Pêche de loisir	Secteur diversifié, dont le cadre réglementaire et le cadre de bonnes pratiques est en cours d'évolution
Pêche professionnelle	Profession soumise aux conditions d'accès à la ressource – conflits d'usages
Risques	Prise en compte des risques inondation, submersion et érosion Secteur soumis aux incidences de la qualité de l'eau des bassins versants (hausse de population et qualité sanitaire des eaux de baignade)
Tourisme et loisirs	Forte fréquentation estivale, hétérogène dans l'espace et dans le temps en fonction de plusieurs paramètres (réglementaires, météorologiques, temps disponible, marées, prix du carburant, accessibilité, etc...)
Transports maritimes et ports	Forte activité de transport de passagers

4. Les objectifs stratégiques proposés

Objectifs stratégiques socio-économiques

- 1.1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins
- 1.2. Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
- 2.1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole
- 2.2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes
- 2.3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
- 4.1. Pérenniser la compétitivité des industries navales et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
- 5.1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée
- 7.1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins
- 7.2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
- 8.1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
- 9.1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients
- 9.2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages
- 10.1. Réduire et contenir les risques de pollution
- 10.2. Garantir des conditions de navigation sûres
- 11.1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs
- 11.2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral

Objectifs stratégiques environnementaux

1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance
5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins

5. Prescriptions ou recommandations

Les connaissances sur les impacts cumulés des activités dans l'espace et dans le temps devront être capitalisées et mises à disposition du public, des instances de gouvernance et des acteurs de la recherche et de l'environnement.

■ Prescriptions de non impact sur certaines composantes des écosystèmes :

- Mise en œuvre systématique de la séquence éviter-réduire-compenser en mer ;
- Prise en compte des zonages particuliers (à la date d'approbation du présent document) : cf. carte « activités humaines, environnement et patrimoine » du secteur 3.

■ Conditions de déroulement des activités :

- Toute activité développée, soumise à procédure d'évaluation environnementale, devra faire l'objet d'une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux écologiques présents dans le secteur 3 ;
- Sa compatibilité avec les activités de défense nationale, les autres activités ou infrastructures (câbles notamment) et avec la bonne gestion du domaine public maritime naturel devra être démontrée par le porteur de projet ;
- Respect des règles de coexistence des usages également préconisées par le plan de gestion du parc naturel marin et la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel ;
- Les planifications maritimes existantes liées aux activités humaines devront être prises en compte.

6. Documents de planification concernés (à la date d'approbation de la stratégie de façade maritime)

■ Documents nécessitant une compatibilité avec le DSF :

- Plan de gestion du parc naturel marin
- Schéma régional de développement de l'aquaculture marine

■ Documents nécessitant une prise en compte du DSF :

- Stratégie de gestion du Conservatoire du littoral
- Plan de gestion du risque inondation
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (projet)
- Plan de gestion des réserves naturelles
 - Banc d'Arguin
 - Prés salés d'Arès et Lège Cap-Ferret
- SCoT Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre (en élaboration)
- Stratégie régionale de gestion du risque d'érosion côtière et sa déclinaison en Stratégies locales de gestion de la bande côtière
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux « lacs médocains », « Leyre », et « étangs littoraux Born et Buch »